

Comité d'orientation « nouvelle licence »

Contribution de JM Blanc de l'Apec

La mission de l'Apec vis-à-vis des étudiants et jeunes diplômés est de les **informer** sur le monde du travail pour éclairer leur choix, de les **conseiller** dans leurs décisions de stratégies d'études et d'orientation professionnelle (analyser les enjeux, fixer des objectifs positifs, élaborer un plan d'action), de soutenir et guider **l'action** et de les **mettre en relation** avec les entreprises, qui sont par ailleurs nos clients. Notre point de vue sur la réforme des licences est donc influencé par la fréquentation de ces deux catégories de clients, qui sont aussi deux catégories d'usagers de l'enseignement supérieur.

Notons que si les étudiants peuvent utiliser les services du site apec.fr, les jeunes diplômés doivent, pour bénéficier des services individualisés de l'Apec, présenter un diplôme de niveau BAC + 4. Il est à noter que bien avant la réforme « LMD », une grande majorité (environ 70%) des jeunes diplômés ouvrant un de ces « comptes » avaient en réalité un niveau BAC + 5 (DEA/DESS).

Nous n'avons par conséquent pas directement l'expérience du placement des diplômés de licence mais nos relations en entreprise nous permettent de confirmer qu'il existe de grands besoins, dans le secteur privé pour des diplômés de niveau Bac + 2 ou 3, de filières professionnelles ou générales. Les premiers seront engagés comme techniciens supérieurs dans nombreuses spécialités, technologiques, pour la **conception** (dessinateurs- projeteurs, métreurs, deviseurs, appui technique à la vente etc...) la **réalisation** (montage, câblage, outillage, méthodes et processus, management de proximité en production, pilotage de machines complexes, qualité, sécurisation, etc..) ou la **maintenance** (maintenance industrielle, SAV, etc.). Les diplômés des filières non techniques trouveront place dans les organisations de services, selon leur spécialité (juristes, spécialistes des assurances, du voyage, de l'hôtellerie, de la comptabilité, de la gestion de personnel, etc.) ou pour des métiers dont la maîtrise s'acquiert par la pratique (banque, commercial, management de proximité des services, etc.). Il faut cependant noter que dans les secteurs des nouvelles technologies, ce niveau de qualification peut paraître un peu « juste ».

Pour nos clients entreprises, mais aussi pour les étudiants eux-mêmes et leurs familles, la première des attentes vis-à-vis du monde académique me paraît être celle de la **clarté et de la fiabilité** :

- Les étudiants et leurs familles parce qu'ils attendent (nos enquêtes en attestent) des études qu'elles leur ouvrent un **avenir professionnel** meilleur en niveau et en qualité (intérêt, sécurité, confort relationnel). Pour certains il s'agit clairement d'une espérance de **progression** dans l'échelle sociale. La banalisation des diplômes du supérieur n'a pas entamé sérieusement cette représentation, que confirment d'ailleurs les faits : le niveau de diplôme conditionne en effet, grosso modo, l'accès au premier emploi et la trajectoire professionnelle. Mais passer d'un niveau 2 ou 3 (Bac + 2 ou 3) à un niveau 1 (master) ne se traduit pas forcément par une amélioration de l'employabilité immédiate, ne serait-ce qu'à cause du déclassement ressenti lorsque la concurrence amène ces diplômés à accepter des postes auxquels ils auraient pu postuler après un DUT ou une licence.

La **confiance** de ces usagers dans le diplôme et son bénéfice social repose sur

la fiabilité du **niveau attesté** par le diplôme et des **capacités** qu'il confère à celui qui l'a réussi. On voit, dans l'enquête [Apec-Le Monde « Comment les jeunes choisissent-ils leurs études supérieures ? »](#) que la logique d'insertion professionnelle est très présente lorsque d'autres considérations le permettent, et que l'achèvement positif d'un cycle d'étude est l'objet d'une vraie fierté d'avoir accompli ce parcours. La valeur du diplôme n'est pas mise en doute, même si le jeune a de sérieux doutes sur ses capacités pratiques.

- Les employeurs potentiels de leur côté, manifestent **des besoins de plus en plus grands de compétences de bon niveau**. Ils s'attendent à ce que le niveau attesté par le diplôme soit garanti et qu'une lisibilité suffisante des contenus de formation leur permette de les différencier.

Il est donc très utile **d'établir clairement la « promesse » d'un diplôme**, en termes de connaissances et de compétences et de faire ressortir les **différences** entre les diplômes, en particulier entre les **niveaux** (licence et master par exemple). Expliquer le niveau par... le niveau ne suffit pas.

La multiplication des intitulés de diplôme, certains franchement exotiques aux yeux des entreprises, **nuît gravement à leur lisibilité**. Elle induit une promesse de spécialisation professionnalisante qui n'est pas toujours tenue.

La Licence, premier diplôme d'un cursus long, est de ce fait perçue par le public (à l'exception des licences pro) comme **sanctionnant l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences** (au moins de compétences à étudier) permettant à l'étudiant d'envisager une **spécialisation** ou un **approfondissement** dans le cycle de Master, ou de se positionner directement sur le marché du travail.

L'évolution de ce premier cycle du supérieur va bien dans ce sens. Perfectionner cette logique conduirait à **définir ce socle et à le partager le plus possible** entre les licences de disciplines différentes mais compatibles.

Même si cette remarque déborde le cadre de la consultation, il paraît clair que la réussite de cette ambition suppose que les étudiants admis dans l'enseignement supérieur soient en mesure d'acquérir ces savoirs et savoir-faire, c'est-à-dire qu'ils soient bien au niveau que la détention d'un Baccalauréat laisse supposer. Il est patent que ce n'est pas le cas, ce défaut de fiabilité handicape lourdement le cursus de licence.

Encore une fois, La collation d'un diplôme doit avoir un sens, clair et fiable. Le **nombre croissant d'étudiants à former ne justifie en rien aux yeux du public que tous les diplômés ne détiennent pas les acquis attestés** par le « parchemin ». C'est d'autant plus gênant dans le cas de diplômes perçus comme généralistes. Un « licencié » détient, aux yeux d'un recruteur, des compétences fondamentales comme l'expression écrite et orale, la capacité à se documenter, à analyser une situation, à mener une recherche sur un sujet donné, à synthétiser des contenus (de réunion, de livres, de conférences, etc.), à organiser son travail, à argumenter un raisonnement, etc. Il a des capacités d'apprentissage plus fortes que quelqu'un qui n'a pas fait d'études supérieures.

Que le domaine d'études privilégie des champs de savoir, qu'il existe des degrés dans ces compétences, que toutes ne soient pas au maximum chez chacun est une évidence. On attendra ainsi plus en matière de rédaction, d'expression, de la part

d'un littéraire que de la part d'un technicien. Il est de ce fait incompréhensible pour le public qu'un littéraire ne sache pas rédiger un texte, synthétiser une lecture, fut-elle purement littéraire.

Concernant la licence, il nous semble que la promesse à tenir concerne ces compétences et capacité intellectuelles transversales.

Deux constats renforcent cette affirmation :

- **La société est très « credentialiste »** ; l'emprise des diplômes sur la vie professionnelle est telle que les diplômes sont un enjeu familial très important ; dès lors, la relativisation de leur niveau ou contenu introduit une grande incertitude pour ceux qui comptent sur ces diplômes, d'autant plus pour les familles qui n'ont pas accès à des informations officielles, plus subtiles, relativisant la communication officielle. C'est un facteur d'iniquité.
- **Des changements de plus en plus rapides affectent un monde professionnel de plus en plus complexe.** Cela justifie en partie l'exigence croissante en matière de qualification et entrainera que les parcours professionnels soient de moins en moins linéaires, la mobilité fonctionnelle étant rendu indispensable par les mutations, en particuliers technologiques. Mais cette instabilité devrait aussi inciter à faire **une plus grande place à la formation continue**, diplômante et qualifiante, aux dépens de la formation initiale qui reste aujourd'hui déterminante sur la vie professionnelle bien au delà des premières années. Avoir acquis de la façon la plus solide possible des **compétences d'apprentissage** paraît être un **atout maître dans ce contexte**, supérieur peut-être aux connaissances de spécialité forcément « datées ». Telle est bien, selon nous, la promesse de la licence.

Ces quelques éléments militent pour que le problème de l'échec dans les premières années soit traité séparément de la refonte de ce cycle d'études, afin **qu'on ne le conçoive pas pour éviter les échecs qui surviennent pendant le cycle, mais ceux qui pourraient survenir après.**